



Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

Par téléphone, le 26 mai 2021

Compte rendu du CHS-CT audio du 26 mai 2021

Après l'approbation du PV du CHS-CT du 08 mars 2021, la présidente a dressé l'**état des lieux lié à la crise sanitaire à la DDFIP de l'Aveyron** à la date du 26 mai 2021. Au total il y a eu 13 cas de Covid en Aveyron depuis le début de la pandémie en mars 2020 ; 7 en 2020 et 6 en 2021 (tous en avril-mai). 20 cas contacts ont été dénombrés et 2 hospitalisations (agents qui ont repris le travail).

Ces chiffres révèlent donc pour notre département un nombre très faible d'agents contaminés. L'Aveyron est pourtant l'un des départements où le taux de télétravail est le moins élevé en France. Et dans le même temps aucun agent n'a été contaminé sur son lieu de travail. Comme quoi. On peut donc dire que **les gestes barrières et l'ensemble des règles sanitaires ont été largement suivis et respectés dans les services**, ce que souligne d'ailleurs la directrice. On aurait pu craindre une hausse des cas lors de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu, mais fort heureusement les mesures en place appliquées par l'ensemble des agents (jauge du nombre limité de personnes dans les accueils, masques, plexiglas, nettoyage, etc) fonctionnent bien.

Actuellement, une soixantaine d'agents sont en télétravail chaque jour et quelques personnes en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). **A partir du 09 juin 2021, le Directeur Général devrait annoncer un assouplissement des mesures** en place à la DGFIP depuis le début de la crise sanitaire (comme sur le télétravail, les espaces de restauration collective, etc).

Le **Document d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** et le **Plan Annuel de Prévention (PAP) 2020/2021** faisaient l'objet du deuxième point de ce CHS-CT. Ce retard est bien évidemment lié à la crise sanitaire. Pour son élaboration, il y avait eu une consultation des agents avant la crise sanitaire et un groupe de travail du CHS-CT s'est tenu en février 2021.

3 risques majeurs ressortent du DUERP : risque sanitaire, Risques Psycho-Sociaux (RPS) et risque incendie. On constate depuis quelques années qu'il y a eu une forte sensibilisation des agents et un gros investissement financier en ergonomie. Du coup, il y a une forte baisse de ce type de dépenses en 2021. Cela permettra de

dégager des crédits pour mettre en place des formations (voir lors du point dépenses de ce compte-rendu).

Le **Nouveau Réseau de Proximité** figure bien sur ces documents. Pourtant en période de crise sanitaire, le NRP n'a pas été stoppé malgré les demandes de toutes les organisations syndicales. Il est vecteur de RPS, de stress, de surcharge de travail, de peur de l'avenir, d'augmentation des déplacements professionnels, etc. On constate que l'ensemble des services restructurés par le NRP au 01/01/2021 connaissent une dégradation de leurs conditions de travail et un accroissement significatif de la charge de travail. La réponse apportée généralement par la DDFIP est l'Équipe de Renfort (EDR). Mais cette équipe, qui a déjà perdu des emplois, va en perdre d'autres, notamment avec des départs à la retraite non remplacés. Si la directrice mise sur le resserrement du réseau et le moindre besoin d'EDR, il est déjà constaté par les services absorbants la nécessité de renfort face à la surcharge de travail... Concernant l'EDR, la directrice va, dans les prochaines semaines, faire des choix. On n'a pas de boule de cristal mais on a notre petite idée...

Le DUERP et le PAP intègrent le changement des méthodes de travail avec le télétravail. Cela nécessite des **formations** pour les encadrants et les télétravailleurs ainsi que du matériel. La directrice informe qu'il y a eu le recensement sur les besoins de téléphones portables et qu'ils ont été distribués. Elle rappelle que des **écrans supplémentaires** ont été attribués aux télétravailleurs (4 à 5 jours par semaine) qui en ont fait la demande. La directrice pense à regarder maintenant les demandes d'écrans supplémentaires pour les agents qui sont à 3 jours de télétravail par semaine. FO-DGFIP 12 rappelle également l'importance de la prévention pour les télétravailleurs que ce soit en terme d'installation, de poste ou de matériel ergonomique. Il faut continuer à sensibiliser aux bonnes pratiques. Les télétravailleurs doivent également arrêter de se censurer dans leurs demandes de matériel comme c'est souvent le cas.

Le Médecin de Prévention (MP) explique qu'à ce jour il a peu de demandes d'aménagement de poste par les télétravailleurs (le télétravail est une nouvelle organisation). Il rappelle qu'il faut un fauteuil ergonomique haut, un repose-pieds, un porte-documents (pour avoir le clavier proche et l'écran au milieu du bureau). Le MP répète, comme dans les services, l'importance d'être positionné perpendiculairement et éloigné des fenêtres.

L'ordre du jour a conduit à la **présentation du nouveau protocole du télétravail à compter du 15 juin 2021**. Le télétravail reste sur la base du volontariat. La directrice souhaite que soit trouvé un équilibre dans les services entre les présents et les télétravailleurs. Elle ne souhaite pas que des missions retombent sur les agents présents dans les services du fait du télétravail.

Il n'y aura plus de convention papier entre l'agent et les RH. Dorénavant, après discussion avec le chef de service, la demande sera effectuée via SIRHIUS dès le 15 juin 2021 et validée par ce dernier. Ce qui implique la disparition de la campagne annuelle de télétravail et la gestion des demandes au fil de l'eau. Les demandes de télétravail iront de 0,5 à 3 jours par semaine. La nouveauté provient du dispositif des **jours flottants** de télétravail (régime ponctuel), avec un minimum de 12 jours par an.

Les jours flottants pourront être cumulés avec des jours fixes. Enfin, un **régime temporaire** sera possible (ex : canicule, neige, etc) sur décision de la DDFIP. Le lieu d'exercice du télétravail ne sera plus limité au domicile (sous réserve de pouvoir rejoindre rapidement le poste). En cas de refus du télétravail, la Direction pourra éventuellement intervenir.

En résumé, il y aura maintenant **3 régimes de télétravail** :

- régime permanent (jours fixes)
- régime ponctuel (jours flottants)
- régime temporaire (dispositif exceptionnel fixé par la DDFIP)

Les régimes permanent et ponctuel sont cumulables.

Les chefs de service voient une nouvelle fois leurs attributions augmentées. Ils devront gérer les demandes de télétravail, la gestion de 3 régimes (jours fixes, jours flottants et dispositif exceptionnel) et effectuer les bilans réguliers avec les télétravailleurs.

Avant d'effectuer la demande sur SIRHIUS, les modalités de mise en œuvre se prennent de manière concertée avec le chef de service (entretien informel). En cas de refus, un recours sera toujours possible auprès de la direction.

Tableau récapitulatif des évolutions au 15 juin 2021

Agents déjà conventionnés	Agents en télétravail sous statut «dispositif exceptionnel» (crise sanitaire)	Agents qui souhaitent télétravailler
▼	▼	▼
Dépôt d'une demande de télétravail régulier et/ou ponctuel dans SIRHIUS à partir du 15 juin 2021		
La demande permettra au télétravailleur de : <ul style="list-style-type: none"> - définir ses jours fixes (ou renouveler-modifier les jours fixes pour les agents conventionnés) - demander des jours flottants (minimum 12 jours par an) - demander l'application du régime temporaire 		

D'ici la fin d'année, la majorité des agents seront équipés d'un PC portable. Ce qui pourra permettre à tous de bénéficier du télétravail lors de l'application du dispositif exceptionnel (ex : canicule). L'objectif est de 80 % d'agents équipés d'ici fin 2021.

Dépenses du CHS-CT :

La Directrice propose une inversion au niveau des travaux électriques validée par l'ensemble des OS. Le CHS-CT prendra en charge les vérifications (type vérifications électriques) et la Direction les travaux. Financièrement, les dépenses du

CHS-CT devraient baisser avec cette modification. Cette inversion permettrait également plus de souplesse puisque ces dépenses arrivent généralement en fin d'année à un moment où les crédits du CHS-CT sont généralement déjà épuisés.

La **formation incendie** est reportée à septembre 2021 pour Rodez. Les **formations secouristes au travail** auront lieu à la rentrée dès que la situation sanitaire le permettra. FO-DGFIP 12 souligne que sur certains sites il y aura des départs à la retraite de secouristes au travail et qu'il faut penser à renouveler les agents formés. La directrice rappelle que **la DDFIP de l'Aveyron va voir 112 départs à la retraite dans les 3 prochaines années** et qu'un point sur les agents formés doit être fait par la direction. Concernant l'utilisation des **défibrillateurs**, les secouristes au travail sont formés à leur utilisation. Tous les agents du département ont été formés il y a quelques années. L'ISST explique qu'au vu du classement des sites du département, il n'y a aucune obligation de formation mais c'est un plus si les agents sont formés. La direction va réfléchir à un moyen de sensibiliser à nouveau les agents qui le souhaitent sur ce sujet.

Lors du précédent CHS-CT, il avait été discuté de la mise en place de **formations concernant les RPS**. FO-DGFIP 12 remet le sujet sur la table en rappelant l'importance par exemple de la mise en place de formations sur la communication au travail. Une formatrice privée intervient déjà avec des formations sur la prévention des RPS dans le département des Pyrénées-Orientales. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail donne le retour très positif des agents de ce département qui ont suivi ces formations. Le MP est également favorable à développer ces formations. Il est décidé de tester une formation intitulée « Apprendre à mieux communiquer au travail » en octobre 2021 si les conditions le permettent.

En matière de **sécurité routière**, la réglementation va évoluer au 1^{er} novembre 2021 avec l'obligation des pneus neige ou équipements spéciaux dans les départements montagneux. L'Aveyron sera concernée mais il n'y a actuellement pas assez d'informations sur les communes concernées. Cette question amènera le CHS-CT à rediscuter de l'action du financement partiel des pneus neige de l'EDR.

Le Médecin de Prévention signale que les visites médicales vont reprendre prochainement.



Les représentants FODGFIP-12.